## Mobilisation pour un père chinois expulsé

'est une expulsion qui inquiète les associations de soutien aux sans-papiers. Le 7 janvier, Changfeng Mo, un ressortissant chinois en si-uation irrégulière en France depuis près de dix ans et père de deux enants nés en France, a été expulsé vers a Chine. «La préfecture de police de Paris n'avait pas procédé à une telle expulsion depuis au moins deux ans, ouligne Brigitte Wieser, militante du Réseau éducation sans frontières RESF). Il y a eu des arrestations. Mais, jusqu'à cette affaire, nos mobiisations permettaient à ces parents le rester en France. » Inquiètes, les ssociations multiplient depuis une lizaine de jours les manifestations à Aubervilliers et Paris\*.

## entative de suicide

e 23 novembre, Changfeng Mo, 8 ans, a été arrêté à son domicile, rue lu Port, à Aubervilliers, au cours l'une opération contre le travail ilégal menée par la direction du reneignement. «Les policiers ont frappé toutes les portes de l'immeuble, aconte Hongxia, sa femme. Ils ont mbarqué mon mari et pris nos mahines à coudre. » Neuf autres travaileurs clandestins ont été interpellés à ette même adresse. Les deux doneurs d'ordres présumés, deux grosistes, ont également été identifiés. onduit au centre de rétention admiistrative de Vincennes, Changfeng evait y rester quarante-cinq jours.



AUBERVILLIERS, HIER. Changfeng Mo a été arrêté à son domicile le 23 novembre, avant d'être reconduit à la frontière le 7 janvier.

« Ils ont essayé de l'expulser une première fois le 28 décembre. Mais nous nous sommes mobilisés et la préfecture a changé d'avis », raconte Brigitte Wieser. L'espoir est de courte durée. Le jeudi 5 janvier, Changfeng apprend qu'il doit être renvoyé le soir même. « Il était désespéré, témoigne sa femme. Il a fait une tentative de suicide. Il a avalé des pièces de monnaie ets'est taillé les veines. » Conduit en urgence à l'Hôtel-Dieu, à Paris, le jeune homme devait revoir le médecin le samedi 7 janvier. Mais, dès le samedi, Changfeng est extrait du centre de rétention et reconduit à la frontière.

«On s'est demandé si la préfecture de police voulait faire de son cas un exemple », commente Brigitte Wieser.

Faux, rétorque celle-ci qui rappelle que, depuis son entrée en France Changfeng Mo a vu ses demandes d'asile rejetées à deux reprises et a également fait l'objet de quatre décisions administratives l'invitant à regagner son pays d'origine. « M. Mo est mariée à une Chinoise elle-même en situation irrégulière. Le fait d'avoir des enfants scolarisés n'est pas une garantie contre l'éloignement. C'est un élément qu'on étudie, au même titre que d'autres. Compte tenu du très jeune âge de ses enfants, il ne ressort pas du dossier qu'ils ne pourraient pas mener une vie familiale normale avec leurs parents en Chine».

Depuis le 8 janvier, Changfeng vit en Chine, à Whenzhou, sa région natale. « C'est très dur, confie son épouse. Le soir, les enfants discutent avec lui par webcam. Mais tous les matins ils réclament papa. » Pour autant, pas question pour cette famille, qui rêve de monter ici son propre atelier de confection, de rentrer en Chine. Hongxia a refusé la proposition d'aide au retour des services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). « Mon mari estarrivé en France il y a près de dix ans. On s'est rencontrés en France. On a eu nos enfants en France. Et on veut qu'ils grandissent en France », martèle la jeune femme. Aujourd'hui, Hongxia cherche du travail, « pour survivre, en attendant qu'il revienne ».

NATHALIE PERRIER